



Direction de la Transition Écologique et du Climat

2022 DTEC 11 DPE Préfiguration d'un programme de recherche-action dans la perspective de développement de la valorisation des urines à Paris - Convention avec l'École des Ponts ParisTech (44 400 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération propose la signature entre la Ville de Paris et l'École des Ponts ParisTech d'une convention relative à préfiguration d'un programme de recherche-action dans la perspective de développement de la valorisation des urines par le laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains (LEESU).

Le recyclage de l'azote et du phosphore au travers de la collecte séparative des urines représente une contribution importante à la résilience du territoire : amélioration de la sécurité alimentaire (diminution de la dépendance à des ressources non renouvelables), meilleure gestion de la ressource en eau (limitation des quantités d'eaux usées, de la pollution des cours d'eau), baisse de la consommation énergétique (pour la création d'engrais azotés, le traitement d'eaux usées). À cela s'ajoutent des considérations stratégiques, puisque le phosphore est une ressource mondiale naturelle limitée, inexistante en Europe, qui fera l'objet d'enjeux géopolitiques importants à court et moyen terme. L'Union Européenne a inscrit en 2017 le phosphore sur la liste des matières premières critiques, présentant un risque élevé de pénurie d'approvisionnement.

Pilote à l'échelle européenne, la ZAC de Saint-Vincent-de-Paul, en phase de construction dans le 14^e arrondissement, permettra d'expérimenter et d'évaluer une chaîne complète de récupération séparative des urines à l'échelle d'un quartier : collecte dans les bâtiments par le biais de toilettes séparatives ; transport de ces urines via un réseau dédié sous l'espace public jusqu'à une centrale de traitement sur site ; transformation en vue de leur valorisation en engrais liquide pour les espaces verts

Un suivi de cette expérimentation par des expert-e-s paraît crucial pour assurer le bon fonctionnement de ce nouveau dispositif, dans la perspective de sa diffusion à

d'autres quartiers. Aussi, la Ville de Paris, Paris & Métropole Aménagement et le LEESU prévoient de mener sur les quatre ans à venir (2023-2026) un travail de recherche-action. Celui-ci étudiera les opportunités d'une politique de séparation des urines à la source et de leur valorisation sur le territoire francilien, en s'appuyant sur le projet d'envergure du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul dans le 14^e arrondissement.

Afin de concevoir au mieux ce programme de recherche-action, qui fera l'objet d'une convention propre et multipartite, il convient au préalable de l'articuler avec les parties prenantes. Ainsi, la Ville de Paris souhaite confier dès 2022 au LEESU un travail de préfiguration qui vise à définir conjointement le protocole de recherche, à préciser les axes de recherche et la méthodologie associée.

Les principales dispositions de ce travail de préfiguration sont donc les suivantes :

- Réalisation d'une série d'entretiens exploratoires au sein de la Ville de Paris, avec les services impliqués dans la mise en œuvre de la gestion séparative des urines du quartier Saint-Vincent-de-Paul (DPE, DEVE, DU, DASCO, etc.). Cette étape vise à élaborer la liste des thématiques à traiter au cours du programme à venir, à identifier les acteurs clés de la recherche, ainsi qu'à définir la méthodologie en tenant compte des contraintes et objectifs propres à ces acteurs.
- Définition d'une série d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la gestion séparative des urines en milieu urbain et de l'usage sur le territoire parisien du produit fini issu des urines collectées;
- Co-construction avec la Ville de Paris et P&MA d'une méthode de travail, et répartition des rôles, dans le but de mettre en place une démarche visant à faciliter l'adhésion des habitants et usagers ;
- Mise en place d'un comité scientifique de suivi du programme de recherche-action ;
- Appui à la recherche de partenaires et de financements pour la mise en œuvre du programme de recherche-action 2023-2026.

La présente convention sera conclue pour une durée de 7 mois (juin 2022 à janvier 2023) correspondant à la durée la préfiguration. Le financement sera supporté par le **budget annexe de l'assainissement**. La dépense correspondante sera imputée en section d'exploitation sur l'exercice 2022.

En conclusion, je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à :

- Signer la convention entre la Ville de Paris et l'École des Ponts ParisTech pour la préfiguration d'un programme de recherche-action dans la perspective de développement de la valorisation des urines par le LEESU) et la dépense de fonctionnement associée ;
- Effectuer le versement de la somme associée de 44 400 euros TTC pour la réalisation de ce travail ;

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris